



CONSEIL GENERAL D'ALLAMAN

Conseil général du 4 octobre 2021

Extrait de procès-verbal

Préavis No 4 /2021 Arrêté d'imposition pour l'année 2022

DECISION

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal No 4/2021,
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter l'Arrêté d'imposition 2022 tel que présenté dans le Préavis 4/2021 soit :

- La fixation pour 2022 du **taux d'imposition communal à 65%** de l'impôt cantonal de base
- La fixation pour 2022 de **l'impôt fonction à 1.2‰** de l'estimation fiscale
- Le maintien des autres impôts au mêmes taux qu'en 2021.

La Présidente

Lara Dizerens



La Secrétaire

Başak Zanon